



Fédération Française des Associations d'Éleveurs de Cobayes et rongeurs de race

Siège social : 07 rue du Faubourg Poissonnière 75 009 PARIS

Secrétariat général : 67 rue d'Hirson 59 186 ANOR

Procès verbal du Conseil d'Administration du 07 décembre 2017

Présents : Samuel BOUCHER (*président*), Patrick CHAUVELOT (*vice-président*), Chantal LECOCQ (*trésorière*), Eddy MAYEUR (*secrétaire*), Patrice MORGALLET (*administrateur*), Carole SAYAGH (*secrétaire adjointe*).

Absente : Emmanuelle RUALT (*trésorière adjointe*)

Le président ouvre la séance à 20h03. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration et annonce l'ordre du jour.

1- Retours sur les démissions reçues récemment

Patrick nous indique tout d'abord qu'Emmanuelle (trésorière adjointe) souhaite se retirer du conseil d'administration pour des raisons personnelles qui ne sont pas en corrélation avec l'activité de la Fédération.

→ Le conseil d'administration comprend son choix et lui demande de formuler ce souhait par écrit.

Nous avons tous récemment reçu la démission d'Ezéchiél (vice-président) et de Sandrine (administratrice). Samuel nous fait lecture d'un courrier reçu ce jour par Sandrine qui nous apporte des explications supplémentaires sur les raisons de sa démission. Ezéchiél s'était déjà expliqué par mail récemment.

Globalement et dans les deux cas, des raisons certes associatives mais aussi et surtout personnelles et professionnelles sont évoquées. Un tour de table est effectué afin que chacun puisse s'exprimer sur ces situations.

→ Le conseil d'administration accepte ces démissions et assure toute son amitié et son soutien aux deux collaborateurs. Il les remercie pour le travail sérieux et rigoureux effectué au sein de notre fédération pendant ces quelques années.

2- Réorganisation du fonctionnement de la F.A.E.C.

Samuel revient sur les changements que connaît notre mouvement avicole depuis quelques mois. La révision du financement de l'aviculture française, mis en place de façon expérimentale et pour une durée de deux ans par la S.C.A.F.-Confédération engendre des modifications dans l'organisation de l'aviculture en général : une responsabilisation des régions, un modèle unique de distribution de l'identification et donc un ajustement des modes de fonctionnement des corps techniques. C'est sur ce dernier aspect que nous devons travailler aujourd'hui.

Pour les autres aspects, Eddy invite les membres du C.A à relire le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 25 septembre dernier.

Samuel souligne que l'espèce cobaye est en perpétuelle mouvance et qu'elle est depuis quelques années reconnue par la S.C.A.F.-Confédération comme véritable corps technique.

Cependant, à ce jour, elle adopte encore un mode de fonctionnement quelque peu différent de celui que l'on connaît chez les autres espèces.

Avant d'entamer les échanges il est rappelé à tous le fonctionnement et la structuration des autres corps techniques : rôle purement fédératif vis-à-vis des clubs de races, seul organisateur de la Nationale, gestion de l'identification sous couvert de la S.C.A.F.-Confédération, mise en place d'une commission des standards, etc.

C'est donc dans le but de nous fondre intégralement dans le modèle actuel des Fédérations d'animaux de basse-cour que nous évoquons les différents points suivants :

a) **Mise en place de la Nationale F.A.E.C.**

Sur un modèle similaire à celui que connaissent les autres Fédérations, la F.A.E.C. souhaite mettre en place une « Nationale cobaye ». Elle se déroulera, sauf cas de force majeure, tous les deux ans (soit les années paires).

Eddy explique brièvement ce qu'est une exposition Nationale fédérale et présente un projet de cahier des charges. Projet préalablement communiqué aux membres du conseil d'administration et qui avait soulevé quelques interrogations ; nous revenons sur ces points :

- Récompenses : Dans le cadre d'une « Nationale cobaye » il n'est plus attribué de titres par classe, ni par catégorie. La F.A.E.C. récompense systématiquement et simplement le meilleur mâle et la meilleure femelle de l'exposition. Le conseil d'administration valide l'attribution d'un chèque de 50€ et d'un diplôme pour récompenser le meilleur mâle et la meilleure femelle de l'exposition. Les autres prix décernés sont du ressort de la société organisatrice (Grands Prix) ou des Clubs de races (Champions).
- Participation des clubs de race : les clubs de race seront encouragés à participer à la Nationale par l'organisation de leur Championnat de France ou de rencontre régionale. Le rôle et la création de ces clubs de race sera évoqué ensuite.
- Budget et participation financière : la F.A.E.C. n'ayant pas les budgets nécessaires, il ne sera pas délivré d'aide financière à la société organisatrice comme peuvent le faire les autres corps techniques.
- Juges : Le choix des juges se fera obligatoirement en concertation avec le conseil d'administration.
- Présentation des animaux : l'utilisation de fonds de cages plastiques disposés à l'intérieur des cages sera rendu obligatoire pour tous les animaux présents sur la Nationale.

➔ Eddy a l'aval du conseil d'administration pour finaliser la rédaction du projet et leur soumettre par mail pour une dernière relecture.

b) **Chambéry 2018**

Ceci nous amène doucement à poursuivre nos échanges concernant la sollicitation des organisateurs de l'exposition de CHAMBERY qui accueillera la Nationale F.F.C. en 2018.

➔ Le conseil d'administration accepte unanimement de leur confier l'organisation de notre première Nationale F.A.E.C. Eddy et Samuel recontacteront les organisateurs ainsi que la F.F.C. pour les avertir de cette décision et leur faire part du cahier des charges.

c) **Autonomie des clubs de races et incitation à en créer**

Samuel et Eddy expliquent le mode de fonctionnement d'un club de race et précisent dans les grandes lignes que le club :

- est considéré Club de race officiel après approbation du conseil d'administration de la F.A.E.C.
- doit accepter de se conformer aux règles établies par la fédération.
- doit déployer son activité pour les seules variétés qu'il patronne et qu'en aucun cas il ne doit sortir de ce champ d'action. A chaque club sa spécialité.
- est autonome sur l'organisation de son championnat de France (lieu, attribution des prix, etc.) pour les variétés qui le concerne.
- est autonome sur l'organisation des rencontres régionales pour les variétés qui le concerne.
- devient un relai auprès de la commission nationale des standards, qui le sollicitera autant que de besoin.
- à généralement une activité assez différente et simplifiée par rapport aux associations locales. Il gère généralement l'organisation du championnat de France, des rencontres régionales (sous couverts d'associations locales) et réalise parfois un bulletin de liaison. Les cotisations sont souvent adaptées à l'activité de l'association

Ils insistent sur l'importance de la création de club de race dans cette nouvelle organisation de l'espèce. Clubs qui deviennent les seuls relais auprès des éleveurs (les associations locales adhérant dorénavant directement à la

S.C.A.F.-Confédération) et les seuls habilités à l'organisation d'un Championnat de France annuel pour les variétés qui les concernent.

Le conseil d'administration a conscience des effectifs réduits de notre espèce et projette dans un premier temps d'encourager la création de club multi-variétés, comme cela peut se faire dans d'autres espèces. La bonne entente générale permettra dans les années à venir de rendre autonome certaines variétés qui le souhaitent et si les effectifs le permettent.

Il souligne l'exemple du CCF-pois longs qui patronne par exemple à ce jour l'ensemble des variétés de cobayes à poils longs. Il peut être fait de même avec d'autres groupes.

Le conseil d'administration se fera une joie d'accompagner et d'informer les groupes motivés afin de créer des clubs cohérents dans leur structuration (les aider à choisir les variétés qui peuvent être patronnées par un même club, éviter les doublons, etc.).

d) Cas des clubs généralistes

Il en découle des échanges sur le devenir des clubs « toutes races » qui existent à ce jour (CESCR, ANEC, Académie Cobaye Passion). Le conseil d'administration affirme son soutien à ces clubs et propose de les rencontrer pour leur expliquer les changements et les aider, s'ils le souhaitent, à devenir club de race. Le but pour eux étant de retrouver une parfaite activité en concordance avec la nouvelle organisation de la caviaculture française.

Force est de constater que leur champ d'activité est un peu perturbé depuis quelques années et leurs activités souvent en confusion avec celles de la Fédération. Ce qui ne sera plus le cas demain si chacun joue le rôle qui lui est attribué.

e) Les championnats de France

Comme expliqué précédemment et au regard de la nouvelle structuration, l'organisation des Championnat de France sont dès lors de la responsabilité des clubs de race. La F.A.E.C. se chargeant exclusivement de l'organisation de la Nationale F.A.E.C. où elle invite vivement les clubs de race à organiser leur Championnat.

3- Attribution des tâches d'Ezéchiél aux membres du C.A

L'attribution des championnats et challenges avait déjà été reprise par Samuel. Cependant et vu les éléments annoncés ci-dessus, ces tâches ne seront plus à accomplir. Il faudra cependant récupérer la liste des associations auprès desquelles nous sommes engagés pour les avertir de ces modifications. Les candidatures pour la Nationale devront être formulées au Président et la décision sera prise par l'ensemble du conseil d'administration.

4- Organisation de l'Assemblée générale 2017

Le conseil d'administration a pris un retard sur l'organisation de notre Assemblée générale 2017. Pour faciliter la mise en place rapide de cette assemblée, nous décidons que la réunion se fera téléphoniquement ; ce qui satisfait la majorité des participants (réduction du temps et coût des trajets, meilleure disponibilité, etc.).

La date du mercredi 24 janvier à 20h est donc fixée. L'ordre du jour suivra le schéma habituel. Eddy se charge de l'envoi des convocations.

5- Points divers

- Les pastilles 2018 seront distribuées par la F.A.E.C., comme les années précédentes
- Le conseil d'administration réaffirme sa volonté de rencontrer les représentants de la S.C.A.F.-Confédération en vue d'échanger sur le financement de notre fédération dès 2018. Un mail de relance va être fait auprès du Président Gaston HARTER.
- La F.A.E.C. informera en cette fin d'année ses associations locales membres sur le non versement des cotisations directes à notre fédération. Elles devront passer par les régions, puis la S.C.A.F.-Confédération.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21:50.

Le 07 décembre 2017,

Le président
Samuel BOUCHER

Le secrétaire
Eddy MAYEUR